

Bruxelles, le 21 février 2018
(OR. en)

6172/18

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0030 (NLE)**

**ECO 16
ENT 24
MI 87
UNECE 2**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	6170/18 ECO 15 ENT 23 MI 86 UNECE 1 + ADD 1
Objet:	Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne, au sein des comités compétents de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies, sur les propositions d'amendements aux règlements nos 6, 13, 13-H, 30, 37, 41, 43, 46, 51, 67, 79, 90, 107, 110, 118, 121, 122, 128, 140 et 142 de l'ONU, aux résolutions d'ensemble R.E.3 et R.E.5 et à la résolution mutuelle R.M.1, et sur une proposition de nouveau règlement technique mondial de l'ONU - Adoption

1. Le 14 février 2018, la Commission a présenté au Conseil la proposition visée en objet.
2. Le groupe "Harmonisation technique" (Véhicules à moteur) avait déjà entamé l'examen de cette proposition le 22 janvier 2018 sur la base de copies reçues anticipativement. Toutes les délégations ont marqué leur accord sur le texte de cette proposition.

3. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à:
 - confirmer l'accord intervenu au sein du groupe;
 - suggérer que le Conseil adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 6173/18.

4. Conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, le Secrétariat général du Conseil informera le Parlement européen de l'adoption de cette décision.
